

**Lettre d'information aux
directeurs et équipes
enseignantes
Hors-série 2
Septembre 2025**



CETTE LETTRE A VOCATION A ÊTRE DIFFUSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

[Accéder](#) aux lettres d'information classées par thèmes.

HORS SERIE : Le Parlement des enfants

Définition :

Le Parlement des enfants est une opération organisée par [l'Assemblée nationale](#) avec le ministère de [l'Éducation nationale](#), et [l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger \(AEFE\)](#) depuis 1994.

Elle offre aux élèves un enseignement civique en leur proposant de découvrir la fonction de législateur par la pratique du dialogue et du débat démocratique.

Ils sont invités à rédiger une proposition de loi, au terme d'une discussion sur un thème en lien avec des sujets sociétaux d'actualité.

À plusieurs reprises, les textes lauréats du Parlement des enfants ont été repris dans de véritables propositions de loi, soumises à l'examen de l'Assemblée nationale par des députés.

Certaines d'entre elles ont été adoptées et sont devenues des lois de la République.

Ressources : [Fiche de synthèse Parlement des Enfants](#)
[Eduscol Parlement des Enfants](#)

A qui s'adresse ce projet ?

Toutes les classes de CM2 et de 6^{ème} des établissements publics et privés sous contrat de métropole, d'outre-mer et des établissements français à l'étranger.

Peuvent également se porter candidats les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et SEGPA, dès lors que les élèves participants sont de niveau CM2 ou 6^{ème}.

Objectifs :

Le concours s'articule avec les objectifs du programme [d'enseignement moral et civique](#) : respect d'autrui, acquisition et partage des valeurs de la République, construction d'une culture civique.

Il s'agit d'inviter les élèves à s'interroger sur des propositions légales possibles en réponse à un thème donné, les amener à débattre, argumenter et échanger sur leurs points de vue et sur les autres propositions de loi faites par d'autres classes.

Cette opération favorise la consolidation du jugement critique des élèves et leur capacité à argumenter. L'article 15 de la Charte de la Laïcité stipule que « Par leurs réflexions et leurs activités les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement ».

Le travail de documentation (sur un thème donné), de réflexion et d'engagement permet aux élèves d'expérimenter le rôle de citoyen éclairé.

Comment participer ? :

[La circulaire départementale](#) est parue sur le PIA le **22/09/2025**. Les classes intéressées doivent faire parvenir le coupon réponse et une lettre de candidature qui explique en quelques lignes leurs motivations, à leur IEN de circonscription, au plus tard **le vendredi 10 octobre 2025**.

Si votre classe est retenue, votre proposition de loi devra être envoyée au plus tard au DASEN le **6 février 2026**.

Thème 2025-2026

Le thème de la 29^{ème} édition du Parlement des Enfants est :

« La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux ».

La loi du 07 juillet 2023 instaure une majorité numérique à 15 ans qui interdit une inscription d'un mineur de moins de 13 ans sur les réseaux sociaux.

La protection des mineurs et de leurs données personnelles est un des enjeux de cette loi.

Pourtant 63 % des jeunes de moins de 13 ans sont titulaires d'au moins un compte sur un réseau social.

L'éducation aux médias et à l'information vise le développement de l'esprit critique et l'acquisition des connaissances et compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté numérique éclairée et protectrice.

Elle est inscrite dans les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique dans le but de faire naître des projets interdisciplinaires. Le concours scolaire Parlement des enfants 2025-2026 participe pleinement de ces objectifs.

Les grandes étapes du projet :

- Prendre connaissance du thème (organiser un temps de recherche sur le sujet éventuellement au CDI du collège du secteur)
- Faire découvrir aux élèves l'Assemblée Nationale :
- Documents ressources : [livret junior](#), [Kit pédagogique](#), [colis pédagogique](#)
- Apprendre en s'amusant : [jeux pour découvrir l'Assemblée Nationale](#)
- Travailler sur ce qu'est une loi :
 - Vidéos : [Qui fait la loi ?](#) [Le vote de la loi.](#) [Comment on crée une loi ? \(un jour une question\)](#)
 - Article : [Le parcours de la loi](#)
 - Apprendre en s'amusant : [Un jeu de l'oie pour comprendre la loi](#)
- [Découvrir les lois lauréates des années passées.](#)

Faire le lien avec le conseil des délégués de l'école ou encore le conseil municipal des jeunes (CMJ) ou des enfants (CME)

Favoriser l'engagement des élèves (voir l'article 15 de la Charte de la Laïcité) :

- En mobilisant les élus municipaux pour faire le lien avec le ou la député-e de la circonscription.
 - Pour faire vivre la citoyenneté active à l'échelle de l'école, de la commune ou de la nation
 - Pour permettre aux élèves de faire vivre la démocratie participative (CMJ/CME ou conseil des délégués).
- L'opération s'adressant aux classes de CM2 et de 6^e il est possible de travailler dans le cadre d'un projet de liaison sur la rédaction d'un projet de loi.

Faire venir la ou le député(e) dans sa classe : comment ? :

Pour savoir qui est la députée ou le député du secteur : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/vos-deputes>

Les élèves peuvent rédiger un courrier pour lui demander de venir rencontrer la classe afin de répondre aux questions qui auront été préparées en amont. Une visite de l'Assemblée Nationale peut également être organisée.

Nous contacter

Contact référente des directrices et directeurs : referentdirecteurs38@ac-grenoble.fr

Ressources en lien avec la direction d'école : [direction 38](#)